

<https://www.haute-garonne.fr/eau-potable-un-schema-departemental>

Haute Garonne

HAUTE-GARONNE - LE DEPARTEMENT

Haute-Garonne - 2026

Eau potable : un schéma départemental

Rubric

Écologie

Tag 1

Eau

Tag 2

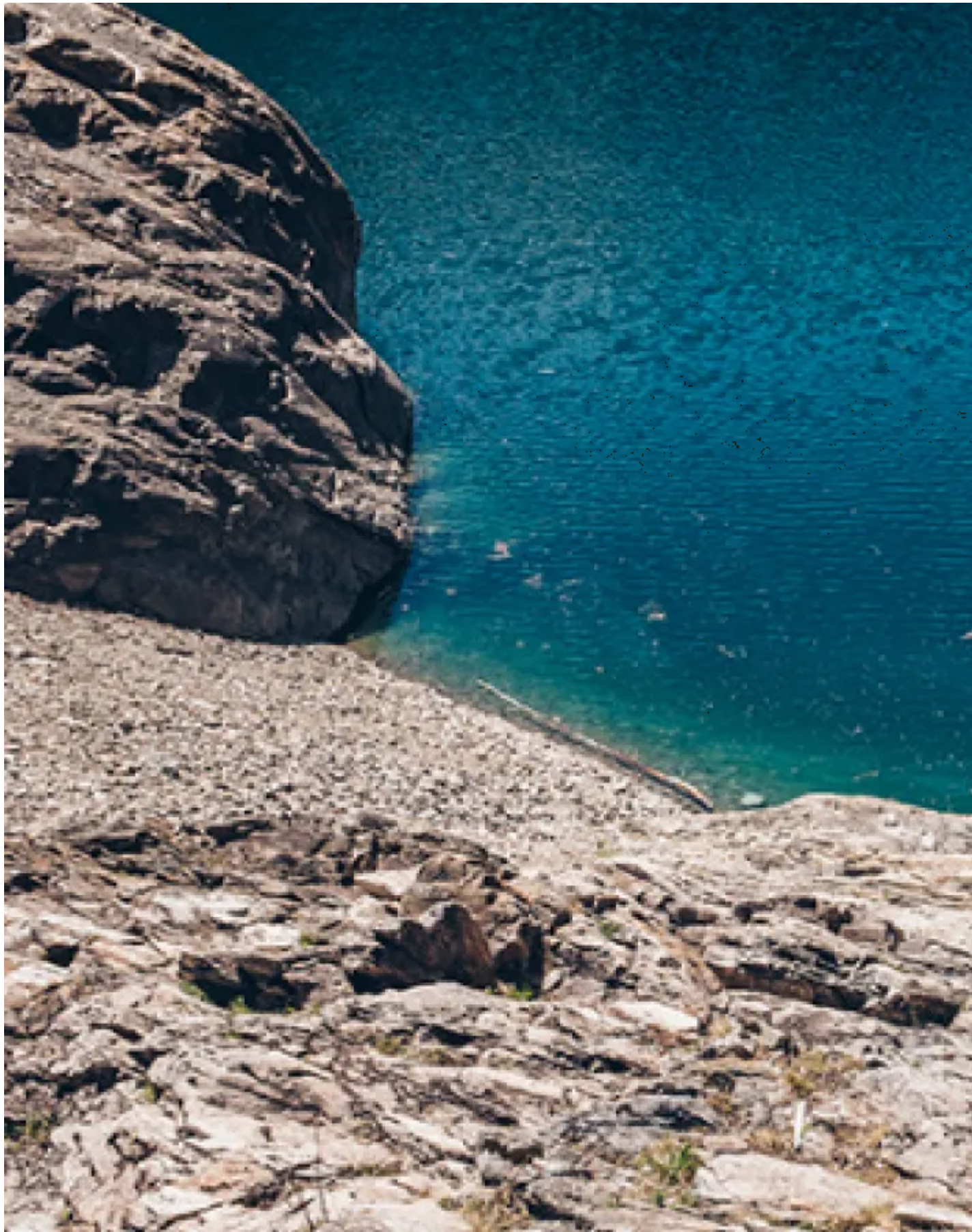
Schéma

Publié le 6 novembre 2019

Reading time

Reading time : 7 minutes

Illustration Image



Le lancement du schéma départemental

En juin 2017, 4 réunions territoriales ont permis de présenter la première phase du Schéma départemental d'alimentation en eau potable. Elles ont réuni près d'une centaine de représentants des collectivités gestionnaires de l'eau potable en Haute-Garonne, dans une ambiance constructive.

Ce schéma départemental a pour vocation de penser, à l'horizon 2030, la sécurisation de la desserte en eau potable des Hauts-Garonnais, tant d'un point de vue qualitatif que quantitatif.

.pdf / 18.5 mo

Shéma d'alimentation en eau potable rapport phase 1

.pdf / 18.5 mo

[Télécharger](#)

.pdf / 15 mo

Schéma départemental d'alimentation en eau potable - phase 1 - Atlas cartographique - Année 2017

.pdf / 15 mo

[Télécharger](#)

La phase 2 du schéma départemental

Quatre nouvelles réunions territoriales ont été organisées à Portet-sur-Garonne, Montgeard, Saint-Gaudens et Bouloc, pour présenter la deuxième phase du Schéma Départemental d'Alimentation en Eau Potable (SDAEP 31). Comme lors de la présentation de la phase 1 en juin 2017, près d'une centaine de représentants des collectivités gestionnaires de l'eau potable en Haute-Garonne s'est à nouveau mobilisée.

Ce schéma départemental a pour vocation de penser, à l'horizon 2030, la sécurisation de la desserte en eau potable des Haut-Garonnais, tant d'un point de vue quantitatif que qualitatif.

.pdf / 10.2 mo

Schéma départemental alimentation en eau potable rapport phase 2

.pdf / 10.2 mo

[Télécharger](#)

Ces quatre réunions territoriales qui se sont déroulées entre le 23 février et le 22 mars 2018, ont été animées par des conseillers départementaux :

- le 23 février à Portet-sur-Garonne
- le 8 mars à Montgeard.
- le 21 mars à Saint-Gaudens,
- le 22 mars à Bouloc,

La phase 3 du schéma départemental

Ce schéma départemental a été élaboré en collaboration avec les collectivités de Haute-Garonne, en favorisant la concertation tout au long de l'étude ainsi que les échanges entre collectivités. Cela a permis de

prendre en compte les caractéristiques du territoire Haut-Garonnais, tant du point de vue du milieu naturel que de la structuration des équipements. En effet, le territoire est très disparate avec, dans la moitié nord, des gros syndicats d'eau potable et une forte population alimentée en très grande partie par des prises d'eau de surface, et dans le sud des communes isolées regroupant peu d'abonnés et alimentées principalement par des sources.

Quatre dernières réunions territoriales ont été organisées pour présenter la dernière phase du Schéma Départemental d'Alimentation en Eau Potable (SDAEP 31). Comme lors des précédentes présentations (phase 1 en 2017 et en phase 2 en 2018), près d'une centaine de représentants des collectivités gestionnaires de l'eau potable en Haute-Garonne s'est à nouveau mobilisée.

Ces quatre réunions territoriales se sont déroulées en octobre 2019 et ont été animées par des conseillers départementaux :

- le 07 octobre à Montgeard,
- le 08 octobre mars à Bouloc,
- le 14 octobre à Portet-sur-Garonne,
- le 18 octobre à Saint-Gaudens.

Sur la base des **enjeux identifiés en phases 1 et 2** par collectivité, un **programme hiérarchisé** d'actions a été élaboré aboutissant à environ **800 M€**d'opérations à réaliser d'ici **2030, 400 M€**si l'on ne prend en compte que les **communes rurales** du département, cibles privilégiée de l'intervention départementale au titre de sa compétence solidarité territoriale.

La part la plus importante de ce programme de travaux (près de 50%) est dévolue au **renouvellement de réseau** : la montée en puissance de ce type d'opérations devrait s'opérer dans les 15 prochaines années et doit être prise en compte dès à présent par les collectivités.

La gestion de la ressource en eau, tant sur le plan qualitatif que quantitatif, est également un sujet majeur du plan d'actions, qui se retrouve au cœur des préoccupations locales, sociales, environnementales et politiques. Le développement urbain ainsi que le développement économique en sont souvent dépendants.

Afin de **maintenir une qualité de service** dans un contexte où les aléas climatiques risquent d'être plus significatifs dans les années à venir, il convient d'organiser au mieux la production et le transport de l'eau potable, dans un souci de solidarité et d'équité.

Le Conseil départemental reçoit lors de sa programmation annuelle des demandes d'aide financière importantes de la part des collectivités et une vision départementale s'avère indispensable pour **prioriser les actions** et faire éventuellement des **choix stratégiques**.

Nodes

[Aide alimentation en eau potable et assainissement](#)

L'enjeu du Conseil départemental sera désormais de suivre la mise en place du schéma départemental tant sur le plan financier que technique.

Le suivi de ce SDAEP 31 va consister à :

- suivre **l'avancement du programme d'actions défini** pour chaque collectivité et des budgets prévisionnels estimés pour chaque type d'action ;
- assurer un **suivi financier des subventions** liées à ces opérations
- vérifier **l'efficacité des actions** réalisées en analysant certains indicateurs des services d'eau potable fournis annuellement par les collectivités dans leur Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS). Cela peut se faire grâce au suivi de l'évolution des deux objectifs spécifiques facilement «

quantifiables » qui sont « lutter contre les fuites » et « distribuer une eau conforme à la réglementation ».

A côté du **suivi annuel des indicateurs** fondamentaux que sont la **qualité de l'eau distribuée** et **l'état du réseau de distribution**, le suivi de la réalisation des opérations programmées permettra de connaître **l'évolution globale des services d'eau potable** en Haute-Garonne.

Afin de faire vivre ce schéma, il sera nécessaire de **mettre à jour les fiches UGE** établies en **phase 1** et les **fiches actions** en **phase 3**, cela pourra être réalisé dans le cadre d'une révision du schéma départemental à moyen terme.

.pdf / 9.2 mo

Schéma départemental d'alimentation en eau de la Haute-Garonne - 2020

.pdf / 9.2 mo

[Télécharger](#)

Le petit cycle de l'eau ne peut s'envisager qu'en étroite relation avec le grand cycle, c'est-à-dire la gestion de la ressource en eau. Le Département s'est engagé d'ores et déjà dans un projet d'ampleur dénommé « Garonne amont ». Un plan d'actions a été voté pour que dans le futur, avec le changement climatique qui a déjà commencé, chaque usage (eau potable, irrigation, industrie, tourisme) puisse être assuré grâce à une eau de qualité, en quantité suffisante.

Nodes

[Garonne Amont : un projet de territoire pour l'eau](#)

Bilan des besoins et ressources à échéance 2030

Après la 1ère phase d'étude qui a porté sur l'état des lieux et le diagnostic de l'existant, la 2ème phase a permis la présentation des prévisions des besoins et des ressources sur l'ensemble du département à l'horizon 2030.

Ces nouvelles réunions ont permis aux représentants des collectivités gestionnaires de l'eau potable, non seulement de partager les conclusions de l'étude mais aussi d'échanger sur leurs différents projets. L'objectif de ces rencontres était de mettre en place une stratégie départementale et contribuer à la recherche d'un équilibre durable de l'alimentation de l'eau potable. La nécessité de sécuriser et d'interconnecter les collectivités entre elles a plusieurs fois été pointée.

Ces échanges ont prouvé, que l'échelon départemental constitue le bon niveau territorial pour co-construire des réponses aux enjeux identifiés : très forte dépendance aux ressources superficielles (comme la Garonne par exemple), forte problématique de renouvellement des réseaux, sécurisation des systèmes à poursuivre.

Les objectifs poursuivis par ce Schéma départemental ne pourront être atteints de manière efficace qu'à l'issue d'une mise en commun des réflexions de tous les acteurs du territoire et que le diagnostic posé soit partagé par tous.